



Mariage donation et droit pour une construction commune

Par **Ribeirinho**, le **14/03/2011** à **20:12**

Bonjour,

Je me suis mariée il y a 25ans sous le régime de la communauté.

Mon mari et moi avons fait construire à deux notre maison sur un terrain donné par les parents de mon mari, (donation à son nom postérieur à notre mariage).

Je voudrai connaitre mes droits concernant ce logement.

MERCI